

Observation n°373 du 17/04/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de donner un avis négatif à ce projet en suivant les recommandations de la MRAE basées sur le plus élémentaire principe de précaution qui prend toute sa dimension s'agissant de la biodiversité.

Je cite en partie la conclusion de la MRAE :

"Le site révèle une forte sensibilité environnementale et des enjeux significatifs notamment pour l'avifaune, avec la présence d'espèces protégées telles l'Outarde canepetière ou encore l'Oedicnème criard. Or le projet actualisé en 2022 n'apporte pas d'élément d'amélioration de la prise en compte de l'environnement sur ce point, et la modification des caractéristiques des aérogénérateurs accentue l'impact potentiel du projet sur la faune volante.

La MRAE considère que le travail de recherche d'une implantation alternative du projet permettant un évitement plus complet des secteurs sensibles pour la biodiversité n'a pas été menée à son terme.

Elle recommande au porteur de projet de réinterroger le choix d'implantation de son projet, en recherchant un site de moindre impact sur l'environnement"

Bonne réception

Marc Darmigny